



Le Conseil de l'Europe célèbre la Journée européenne des Langues en encourageant l'adoption de standards communs dans l'apprentissage des langues

Strasbourg, 23.09.2005 – A l'occasion de la Journée européenne des langues (lundi 26 septembre), le Conseil de l'Europe insiste cette année sur l'importance d'adopter des standards communs pour enseigner et évaluer les compétences en langues. Le Conseil a joué un rôle de pionnier en établissant un système comprenant six niveaux de compétences pour les capacités à comprendre, parler et écrire une langue étrangère. Ces standards ont été adoptés par les principaux établissements de certification en Europe, par de nombreux Etats membres et par l'Union européenne, notamment dans certains documents de son projet *Europass*, qui vise à faciliter la mobilité des personnes souhaitant étudier ou travailler à l'étranger.

La Journée européenne des langues sera marquée par des célébrations dans l'ensemble des 46 Etats membres du Conseil de l'Europe. L'objectif de cette Journée est d'encourager l'apprentissage des langues parmi toutes les classes d'âge, de promouvoir le respect de toutes les langues européennes, y compris les langues parlées dans les régions et par les minorités.

Le Conseil de l'Europe note avec satisfaction que les principaux objectifs de l'Année européenne des langues 2001, à l'origine du lancement de cette Journée annuelle, sont repris dans la célébration de l'Année des Langues aux Etats-Unis en 2005, et en Afrique en 2006.

Pour plus d'information, veuillez consulter www.coe.int/jel - www.coe.int/portfolio